REGLEMENTS

DE LA

SOCIETE TYPOGRAPHIQUE

DE

QUEBEC.

Fondée le 21 Aout, 1855.

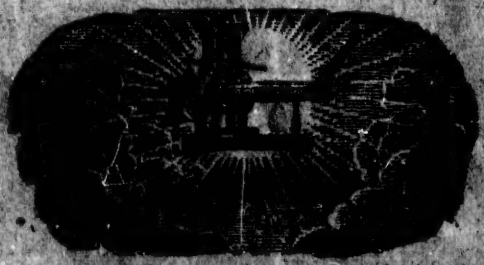

QUÉBEC:
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LÉGER BROUSSEAU.

1866.

52124

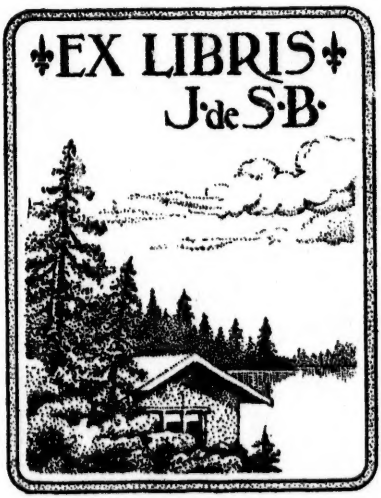

Sevrien

REGLEMENTS

DE LA

SOCIETE TYPOGRAPHIQUE

DE

QUEBEC.

Fondée le 21 Aout, 1855.

QUÉBEC:
ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LÉGER BROUSSEAU.

1866.

ACTE

pour incorporer la Société Typographique de Québec.

[Sanctionné le 30 Juin, 1864.]

ATTENDU qu'il existe depuis plusieurs années, dans la cité de Québec, une association connue sous le nom de *Société Typographique de Québec*, dont le but est de venir au secours de ses membres dans le cas de maladie et d'apporter les mêmes secours et autres bénéfices aux veuves et enfants des membres décédés,—ainsi que de propager la littérature parmi ses membres ; et attendu que les membres de cette association ont demandé par requête qu'elle soit incorporée, et qu'il est juste d'accéder à leur demande : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1.—S. Marcotte, J. N. Duquet, Et. de Varennes, R. Lamontagne, E. Contant, P. C. Chatel, Ig. Fortier, Joseph Auger, George Cloutier, V. Morel, Jos. Vienno-Michaud, John Harwood, J. Clifford, A. J. Jacquies, Elz. Nicolle, F. X. Malouin, A. G. Lachance, P. Dumas, Napoléon Bureau, N. Mayrand,

George P. Harwood, J. F. Tourangeau, et telles autres personnes qui sont actuellement membres de la dite société ou qui pourront le devenir, en vertu des dispositions du présent acte, seront et sont par le présent constitués corps politique et corporation, de fait et de nom, sous le nom de *Société Typographique de Québec*, et sous ce nom pourront en tout temps à l'avenir, acheter, acquérir, posséder, avoir, échanger, accepter et recevoir pour eux et leurs successeurs, toutes terres, tènements et héritages et toutes propriétés foncières ou immeubles, sis et situés dans le Bas-Canada, nécessaires à l'usage et occupation actuelle de la dite corporation, les dites terres, tènements, héritages et propriétés foncières ne devant pas excéder la valeur ou rente annuelle de mille piastres, et les hypothéquer, les vendre, les aliéner ou en disposer et en acquérir d'autres à leur place pour les mêmes fins ; et une majorité quelconque de la corporation, pour le temps d'alors, aura plein pouvoir et autorité de faire et établir tels règles, statuts et règlements qui ne devront pas d'ailleurs être contraires au présent acte, ni aux lois alors en force dans le Bas-Canada, selon qu'elle le jugera utile et nécessaire pour les intérêts et l'administration des affaires de la dite corporation et pour l'admission des membres en icelle ; et de les changer et abroger de temps à autre, en tout ou en partie, ainsi que ceux de la dite association qui seront en force lors de la passation du présent acte ; elle pourra aussi faire, exécuter et administrer, et fera,

exécutera et administrera toutes et chacune les autres affaires et choses ayant rapport à la dite corporation et à la régie et administration d'icelle, en ce qui pourra être de son ressort, eu égard néanmoins aux statuts, stipulations, dispositions et règlements à être prescrits et établis à l'avenir.

2.—Pourvu toujours, que les revenus provenant de toute espèce de propriétés de la corporation, seront appropriés et employés exclusivement à l'entretien des membres de la dite corporation, à la construction des bâtiments nécessaires pour les fins de la corporation, et au paiement des dépenses qui pourront être encourues légitimement pour les objets qui ont rapport aux fins susdites.

3.—Toute propriété foncière et immobilière quelconque, appartenant à la dite association, ou qui pourra à l'avenir être acquise par les membres d'icelle en telle qualité ou leur être donnée, et toutes créances, réclamations et droits qu'ils peuvent avoir en cette qualité, seront et sont par les présentes dévolus à la corporation constituée par le présent acte, et la dite corporation sera chargée de toutes les dettes et obligations de la dite association ; et les règles, statuts et règlements qui sont maintenant ou pourront être établis par la suite pour la régie de la dite association, seront et continueront d'être les règles, statuts et règlements de la dite corporation jusqu'à ce qu'ils soient changés ou abrogés en la manière prescrite par le présent acte.

4.—Les membres de la dite corporation pour le temps d'alors ou la majorité d'entre eux, auront le pouvoir de nommer tels procureurs ou personnes préposées à l'administration des biens de la corporation, et de tels officiers, administrateurs, délégués, serviteurs ou servantes de la dite corporation, qui pourront être requis pour la régie convenable des affaires d'icelle, et de leur allouer respectivement une rémunération raisonnable et convenable, et tous les officiers ainsi nommés pourront exercer tels autres pouvoirs et autorité pour la gestion et la bonne administration des affaires de la corporation, qui pourront leur être conférés par les règles et règlements de la dite corporation.

5.—La dite corporation sera tenue de faire au gouverneur général et aux deux chambres du parlement provincial, des rapports annuels indiquant l'état général des affaires de la corporation, lesquels dits rapports seront présentés dans les premiers vingt jours de chaque session du dit parlement.

6.—Le présent acte sera réputé acte public.

REGLEMENTS

DE LA

SOCIETE TYPOGRAPHIQUE

DE QUÉBEC.

Fondée le 21 Aout, 1855.

A une Assemblée Générale des Membres de la Société Typographique de Québec, dûment convoquée et tenue en la cité de Québec, en sa Salle des Séances, le 15 [illegible]uillet, 1865, les règles et règlements suivants ont été adoptés et approuvés par la dite Société, savoir :

Art. 1.—La Société se compose d'ouvriers typographes, sous le nom de *Société Typographique de Québec.*

Art. 2.—Le but de la *Société Typographique de Québec,* qui est philanthropique et littéraire, est aussi d'unir entre eux, au moyen d'une organisation régulière et permanente, les typographes de toute origine, de les faire se fréquenter, se mieux connaître et

s'entr'estimer de plus en plus ; de sauvegarder, par toutes les voies légales et légitimes, les intérêts du corps des typographes, et de venir en aide à tous ceux de ses membres que la maladie ou de mauvaises circonstances obligeraient de s'adresser à elle.

Art. 3.—Aussitôt la séance ouverte, on procèdera aux affaires de la manière suivante, le Président lisant chaque chef :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Lecture des correspondances.
3. Rapports des comités.
4. Ordres du jour.
5. Admission des membres.
6. Avis de motion.
7. Motions.

Art. 4.—La Société ne recevra de nouveaux membres qu'à ses assemblées mensuelles ou spéciales. Le système du ballottage sera employé à cet effet. Une boule noire aura l'effet d'annuler deux blanches.

Art. 5.—Tout typographe désirant faire partie de la Société, devra être proposé par deux de ses membres ; il sera tenu de payer une entrée de *dix chelins* courant, en même temps que sera faite la motion demandant l'admission de tel membre, et une contribution de *trente sous* par mois. Tel typographe qui sera admis dans la Société, pourra payer ces *dix chelins* en quatre fois : un écu le jour de son

admission, un autre écu le mois suivant, et ainsi de suite, jusqu'à concurrence de la somme susdite. Dans le cas où le membre proposé ne serait pas admis, son argent lui sera remis.

Art. 6.—Tout typographe pourra devenir membre franc et jouir des avantages de la Société en payant une entrée de *cinq piastres* lors de son admission.

Art. 7.—Tout apprenti qui aura servi quatre ans dans un atelier typographique, pourra devenir membre de la Société, en payant une entrée de *cinq chelins* courant et une contribution de *trente sous* par mois ; l'apprenti jouira du bénéfice accordé par l'article 5, c'est-à-dire que les *cinq chelins* d'entrée pourront aussi être payés partiellement : trente sous le jour de l'admission, et le reste de la somme dans les trois mois qui la suivront.

Art. 8.—Tout membre de la Société qui négligera de payer sa contribution, pendant une année, devra être notifié par le Trésorier de payer ses arrérages : et si, à l'assemblée mensuelle suivante, il n'a pas payé au moins six mois en acompte, son nom sera biffé de la liste des membres.

Art. 9.—Tout membre sans emploi quelconque (sans qu'il y ait de sa faute), pendant plus d'un mois, sera exempt de la contribution mensuelle, pourvu qu'il en donne avis à la Société ; et si tel membre se trouve arriéré de plus de trois mois, et que dans

ces circonstances il réclame des secours pour maladie, il ne pourra les obtenir qu'en payant ses arrérages.

Art. 10.—Tout membre qui, par maladie, sans qu'il y ait mauvaise conduite de sa part, sera incapable de travailler, aura droit à *quarante sous* par jour, pendant soixante-et-dix jours, en fournissant un certificat d'un médecin ou des deux visiteurs de la Société, nommés à cet effet ; cette allocation ne pourra jamais excéder vingt-trois piastres et quarante sous par année pour chacun des membres. Aucune réclamation pour secours ne pourra être faite, à moins de six jours de maladie.

Art. 11.—Dans les trois jours qui suivront sa maladie, le membre en donnera avis à M. le Président, et celui-ci, à son tour, préviendra immédiatement les Visiteurs. Le Sociétaire malade, qui ne se conformerait pas aux dispositions de cet article, n'aura aucun droit aux secours alloués.

Art. 12.—A chaque assemblée mensuelle du mois d'Août, il sera choisi parmi les membres actifs, les officiers exceptés, deux sociétaires qui, pendant une année, seront chargés de visiter les malades, au moins une fois la semaine, et rendront compte à M. le Président, au meilleur de leur connaissance, de l'état dans lequel ils les auront trouvés.

Art. 13.—Ne pourront être admis dans la Société les Typographes malades ou convalescents, et ceux atteints de maladies chroniques ou incurables.

Art. 14.—Tout Typographe, âgé de plus de trente-cinq ans, qui désirera faire partie de la Société, paiera *deux piastres* pour chaque année au-dessus de cet âge, indépendamment des dix chelins d'entrée, exigés par l'article 5.

Art. 15.—Dans le cas du décès d'aucun des membres, la Société devra payer un percentage, sur ses fonds, à la famille du membre défunt, d'après le nombre d'années qu'il aura été membre, tel qu'établi par l'échelle suivante :

Membre depuis 1 an à 3 ans, 3 pour ct.
" 4 " 5 " 4 "
" 5 " 6 " 5 "

mais nul membre n'aura droit à plus de 5 pour cent.

Art. 16.—La Société assistera en corps aux funérailles de chacun de ses membres, et y portera un insigne désigné par elle.

Art. 17.—Il sera donné avis à tous les membres du jour et de l'heure de l'enterrement. Ceux qui n'y assisteront point, paieront une amende d'*un écu*, et trois mois seront accordés pour la rembourser. Si, après ce délai, ils ne l'ont pas payée, elle sera portée au débit de chaque membre à qui elle aura été infligée, comme deux mois arriérés de cotisation mensuelle.

Art. 18.—En seront exemptés les membres malades et ceux absents de la Cité.

Art. 19.—Les Insignes, choisis par la Société, seront confectionnés à ses frais. Le Secrétaire-Bibliothécaire est chargé de les distribuer. Les membres, qui s'en procureront, en paieront le prix coûtant.

Art. 20.—Tout membre aura droit aux secours de la Société, après une année de son admission, pourvu qu'il ait payé les douze premiers mois de sa contribution et qu'il ne soit pas arriéré de plus de six mois, du jour où il en fera la demande ; tous les arrérages, soit pour cotisations mensuelles, soit pour amendes, seront retenus sur le montant des secours alloués au membre.

Art. 21.—Tout membre qui désirera amender les règlements, à l'exception de l'article 41, ou y ajouter quelques nouvelles clauses, devra en donner avis un mois d'avance, et le Secrétaire-Archiviste sera tenu d'informer les membres, dans ses notices de convocation, que tel changement sera pris en considération à l'assemblée mensuelle suivante ; et toute motion, à ce sujet, ne pourra être adoptée qu'avec l'assentiment des trois quarts des membres présents à telle assemblée.

Art. 22.—Toute motion devra se faire par écrit et être proposée par deux membres.

Art. 23.—Tout membre, présentant une motion, pourra la commenter avant de la lire ; mais elle ne

sera mise en délibération qu'après avoir été lue par le Président, et qu'il aura été demandé à l'assemblée si telle motion sera adoptée ou non.

Art. 24.—L'affirmative d'une question sera d'abord mise aux voix, puis ensuite la négative.

Art. 25.—Toute motion pourra être retirée par son auteur avec le consentement de l'assemblée.

Art. 26.—Aucun membre n'aura droit de parler plus de deux fois sur le même sujet, si ce n'est avec la permission du Président. Lorsque deux membres se lèveront ensemble pour prendre la parole, le Président décidera lequel devra parler le premier ; et tout membre qui parlera ou présentera une motion, se lèvera et s'adressera au Président ; il se bornera aussi à la question en débat, et évitera toute personnalité et tout langage inconvenant.

Art. 27.—Tout membre qui refusera de se mettre à l'ordre, après l'appel réitéré du Président, sera sujet à être jugé sur le fait par la Société, et si tel membre ne se soumet pas à la décision de l'assemblée, il sera prié de quitter la séance.

Art. 28.—Nul membre n'aura droit d'en interrompre un autre dans son discours, à moins que ce ne soit pour donner des explications sur un mot mal interprété.

Art. 29.—Toute proposition tendant à affecter les fonds de la Société d'une manière non prévue par les règlements, pour toute somme excédant *cinq piastres*, devra rester pendante, devant la dite Société, un mois avant sa prise en considération.

Art. 30.—Toute décision d'une assemblée mensuelle ou spéciale, pour affaires de régie, ne pourra être annulée qu'un mois après qu'elle aura été prise.

Art. 31.—Tout document, lettre ou correspondance, reçu par aucun des Officiers de la Société, devra être lu à l'assemblée mensuelle suivante.

Art. 32.—Le Président sera tenu de convoquer toute assemblée spéciale, à la réquisition par écrit, de cinq membres, dans laquelle devra être spécifié le but de l'assemblée.

Art. 33.—Le *quorum* des assemblées se composera de *Neuf* Membres, pour les affaires de régie de la Société.

Art. 34.—Toute résignation devra être envoyée par écrit et adressée au Président de la Société.

Art. 35.—Si la charge d'aucun officier devient vacante, soit par décès, résignation ou autrement, l'élection devra se faire à l'assemblée mensuelle suivante.

Art. 36.—Il y aura une assemblée des membres de la Société le premier samedi de chaque mois.

Art. 37.—Le Président prendra le fauteuil à huit heures précises, s'il y a *quorum ;* si, à huit heures et demie, le *quorum* n'est pas complet, l'assemblée sera remise au mois suivant.

Art. 38.—En l'absence du Président, le Vice-Président le remplacera, et si tous les deux sont absents, les membres présents choisiront un Président *pro tempore.*

Art. 39.—Tout Officier qui se sera abstenu d'assister à trois assemblées mensuelles consécutives, et qui n'aura pas de raisons valables à donner, sera démis de sa charge et remplacé à l'assemblée mensuelle suivante.

Art. 40.—Il sera nommé, à l'assemblée mensuelle du mois de Juillet, deux Auditeurs pour vérifier les comptes du Trésorier.

Art. 41.—La Société Typographique de Québec ne pourra se dissoudre qu'à l'unanimité de ses membres et qu'après un avis de motion donné au moins trois mois d'avance. Le Secrétaire-Archiviste sera tenu de notifier tous les membres à cet effet.

Art. 42.—Toute motion d'ajournement sera toujours d'ordre.

Art. 43.—L'élection des Officiers de la Société se fera par motion, et, dans le cas d'opposition, on aura recours au ballottage, à l'assemblée mensuelle du

mois d'Août de chaque année. Les Officiers seront élus pour une année seulement, et, à l'expiration de de ce terme, ils pourront être réélus.

Art. 44.—Les Officiers de la Société seront : un Président, un Vice-Président, un Trésorier, un Secrétaire-Archiviste, un Assistant-Secrétaire-Archiviste, un Secrétaire-Bibliothécaire du Cabinet de Lecture et un Assistant.

Art. 45.—Le Comité de Régie se composera de tous les Officiers de la Société et d'un membre de chaque atelier, autant que faire se pourra. Le *quorum* du Comité du Régie sera de *cinq* membres. Le Président de la Société en sera Président *ex officio*.

Art. 46.—Le Président assistera à toutes les assemblées de la Société, ainsi qu'à celles du Comité de Régie ; y maintiendra l'ordre, et veillera, en général, à l'exécution fidèle des règlements et aux délibérations de la dite Société ; il pourra, en tout temps, de son autorité privée, ou à la suggestion d'aucun autre membre, exiger la production des livres de comptabilité du Trésorier, du Secrétaire-Bibliothécaire et les registres du Secrétaire-Archiviste ; il signera le procès-verbal de chaque assemblée après son adoption, et, dans le cas de division égale, il aura voix prépondérante.

Art. 47.—Le Secrétaire-Archiviste assistera à toutes les assemblées de la Société et à celles du Comité

de Régie ; il notifiera les membres d'assister à telles assemblées sur l'ordre du Président. Il entrera, dans des livres séparés, les procès-verbaux des assemblées mensuelles et ceux du Comité de Régie. Il conservera tous documents qui auront rapport à la Société. Il tiendra aussi un livre dans lequel seront inscrits les noms des membres de la dite Société, la date de leur admission et celle de leur expulsion ou résignation : ce livre sera appelé " Registre de la Société." Tout membre aura le droit d'examiner les livres de la dite Société, en s'adressant au Secrétaire-Archiviste, à chaque assemblée, soit avant soit après la séance.

Art. 48.—Dans le cas d'absence du Secrétaire-Archiviste, l'Assistant-Secrétaire en remplira la charge.

Art. 49.—Le Trésorier assistera à toutes les assemblées mensuelles et à celles du Comité de Régie. Il recevra toute souscription et entrée de chacun des membres. Il tiendra un livre et rendra un compte fidèle de tout argent qu'il aura en mains. Il ne fera aucune dépense sans une autorisation signée par les Président et Vice-Président. Il déposera tout argent qu'il recevra dans une banque d'épargnes, au nom de la Société, et nulle somme ne pourra en être retirée sans un ordre signé des Président et Vice-Président de cette Société. Il donnera, tous les trois mois, un état détaillé des recettes et des dépenses, et fera un rapport annuel à la dite Société, lequel devra être revisé et signé par les Auditeurs.

Liste des Membres de la Société Typographique de Québec, en Août, 1865.

MEMBRES ACTIFS :

Allaire, Jos.
Auger, Jos.

Beauchamp, Jos.
Belleau, J. Bte.
Bélinge, Félix.
Blouin, F. X.
Bureau, Nap.

Chatel, P. C.
Clifford, James.
Contant, Eloi.
Côté, Alexandre.

DeVarennes, Et.
Dion, J. Bte.
Dumas, Paul.
Duquet, J. N.

Fortier, Ignace.

Gaboury, Jean.
Grenier, Pierre.

Harwood, John.
Harwood, Geo.

Jacquies, Ad.

Lachance, Ant.
Lafontaine, Ad.
Lamontagne, Rom.
Langlois, Charles.
Lauriault, Alfred.
Légaré, Jacques.
Létourneau, F. X.
Lizotte, Prudent.
Lortie, François.

Marcotte, Siméon.
Mayrand, Nap.
Moisan, P. O.
Morel, Victor.

Nicol, Elzéar.

Pouliot, Jos.
Pelletier, Ed.
Pelletier, Wm.

Renaud, Jos.
Rousseau, Jos.

Savard, Jos.
Savard, Léandre.

Tourangeau, Flavien.
Trudel, Octave.
Trudel, Théophile.

Vienno-Michaud, Jos.

MEMBRES HONORAIRES :

J. B. Bureau, Ecuyer.
André Leroux Cardinal, Ecuyer.
Geo. E. Desbarats, Ecuyer.
W. Lane, Ecuyer.
Chs. Saint-Michel, Ecuyer.
G. H. Simard, Ecuyer.
Flav. Vallerand, Ecuyer.
Léger Brousseau, Ecuyer.
Augustin Côté, Ecuyer.
L'honorable François Evanturel.
George Thomas Cary, Ecuyer, fils.

Noms des Membres Fondateurs de la Société Typographique de Québec.

Allaire, Jos.
Auger, Jos.
Belleau, F.
Bertrand, L.
Bigaouette, N.
Blouin, J. Bte.
Bonneau, P.
Boudreault, J. B. C.
Brophy, E. J.
Bureau, J.
Chamberland, J. B.
Chapleau, Jos.
Charpentier, Jos.
Chartrain, Geo.
Clifford, J. E.
Cloutier, Geo.
Côté, Alex.
Côté, C.
Darveau, Jacques.
Décarreau, J.
Delisle, Geo.
Derome, F.
Desplats, J. E.
Drapeau, Stanislas.
Drolet, F. X.
Dupont, R.
Dupras, Joseph.
Duquet, J. N.
Fortier, Ignace.
Fréchette, Paul.
Gaboury, Jean.
Gagné, Joseph.
Gouge, H.
Gray, Bernard.
Grefford, Charles.
Handford, Wm.
Harwood, J.
Kelly, James.
Kertsen, Raymond.
Laberge, Isidore.
Lacasse, Joseph.
Lafontaine, A.
Lamontagne, L.
Lamontagne, Romuald
Langlois, Charles.
Laperrière, Charles.

Légaré, Jacques.
Lemaître, A.
Lemieux, F.
Letellier, N.
Low, Wm.
Macnamara, M.
Marcotte, S.
Morel, V.
Parent, H.
Parent, Michel.
Proulx, F. H.
Renaud, Joseph.
Robitaille, Olivier.
Savard, Joseph.
Thompson, John.
Tolland, John.
Trudel, Félix.
Vienno-Michaud, Jos.
Vincent, Elzéar.
Wittycomb, R.
Wilment, W.

Présidents Honoraires.

Août 1862.—G. H. Simard, écr.,
Août 1863.—G. H. Simard, écr.,
Août 1864.—G. H. Simard, écr.,
Août 1865.—G. H. Simard, écr.

Présidents Actifs.

Août 1855.—C. Langlois,
Déc. 1855.—J. N. Duquet,
Sept. 1856.—J. Savard,
Nov. 1856.—S. Drapeau,
Juin 1857.—J. Renaud,
Août 1857.—J. Renaud,
Août 1858.—J. N. Duquet,
Sept. 1860.—J. N. Duquet,
Août 1861.—A. J. Jacquies,
Août 1862.—A. J. Jacquies,
Août 1863.—S. Marcotte,
Août 1864.—S. Marcotte,
Août 1865.—C. Langlois.

Vice-Présidents.

Août 1855.—J. Dupras,
Sept. 1856.—J. N. Duquet,
Nov. 1856.—B. Gray,
Août 1857.—E. DeVarennes,
Août 1858.—J. Dupras,
Sept. 1860.—J. Harwood,
Août 1861.—G. Cloutier,
Août 1862.—G. Cloutier,
Août 1863.—I. Fortier,
Août 1864.—Chs. Langlois.
Août 1865.—P. Dumas.

Secrétaires-Archivistes.

Août 1855.—J R C Boudreault,
Mai 1856.—J. Renaud,
Sept. 1856.— J. Renaud,
Nov. 1856.—G. Delisle,
Mars 1857.—F. H. Proulx,
Août 1857.—F. H. Proulx,
Août 1858.—A. Côté,
Sept. 1860.—A. J. Jacquies,
Mars 1861.—A. Auger,
Août 1861.—S. Marcotte,
Août 1862.—P. Dumas,
Août 1863.—P. Dumas,
Août 1864.—A. J. Jacquies,
Avril 1865.—N. Bureau,
Août 1865.—L. Savard.

Assistants-Secrétaires-Archivistes.

Février 1856.—J. Renaud,
Mai 1856.—G. Delisle,
Sept. 1856.—M. Parent,
Mai 1860.—F. Tourangeau,
Sept. 1860.—G. Harwood,
Août 1861.—R. Lamontagne.
Août 1862.—V. Morel,
Nov. 1856.—A. Côté,
Août 1857.—A. Côté,
Août 1858.—F. X. Drolet,
Août 1863.—P. Chatel,
Août 1864.—N. Bureau,
Août 1865.—A. Lauriault.

Secrétaires-Trésoriers. (*Section de Toronto.*)

Nov. 1855.—J. Savard,
Mai 1856.—G. Cloutier,
Nov. 1856.—F. X. Proulx,
Février 1857.—R. Kertson.

Trésoriers.

Août 1855.—J. Légaré,
Sept. 1856.—J. Darveau,
Août 1857.—P. Bonneau,
Août 1858.—E. DeVarennes,
Sept. 1860.—E. DeVarennes,
Août 1861.—E. DeVarennes,
Août 1862.—E. DeVarennes,
Août 1863.—E. DeVarennes,
Août 1864.—E. DeVarennes,
Août 1865.—E. DeVarennes.

Secrétaires-Bibliothécaires.

Août 1861.—F. X. Proulx,
Août 1862.—E. Nicol,
Août 1863.—J. V. Michaud,
Août 1864.—E. Nicol,
Août 1865.—E. Nicol.

Assistants-Secrétaires-Bibliothécaires.

Août 1861.—E. Nicol,
Août 1862.—F. Tourangeau,
Août 1863.—N. Mayrand,
Août 1864.—N. Mayrand,
Août 1865.—N. Mayrand.

GUTENBERG

REGLEMENTS

DU

CABINET DE LECTURE.

La Société Typographique de Québec, dans le but de donner plus de force aux sentiments d'union et de répandre avec plus d'efficacité l'instruction parmi ses membres, a créé un Cabinet de Lecture pour l'organisation duquel elle a adopté les règlements suivants :

1o. Lecture des délibérations de la dernière assemblée et des séances précédentes qui n'auraient pas été lues ;

2o. Lecture d'essais ;

3o. Discussion du jour ;

4o. Choix d'un sujet de discussion pour la séance subséquente, et inscription des discutants : avis que tel sujet de discussion sera placé dans un lieu visible du Cabinet ;

5o. Prise en considération des motions dont avis est donné.

Art. 1.—Seront admis, au Cabinet de Lecture, les membres de la Société seulement ; mais il leur sera

permis d'y introduire, à la séance hebdomadaire, tout typographe manifestant le désir d'entrer dans la Société.

Art. 2.—Le Cabinet sera ouvert, en tout temps, aux membres de la Société.

Art. 3.—Tous les mercredis de chaque semaine il y aura séance, à laquelle les membres sont priés d'assister.

Art. 4.—Lorsqu'une personne étrangère à la typographie sera appelée à faire une lecture devant la Société, les membres auront le droit d'y inviter leurs amis.

Art. 5.—Le Président assistera à toutes les assemblées du Cabinet ; il y maintiendra et décidera toute question d'ordre, et ne pourra voter que dans le cas d'une division égale des voix.

Art. 6.—En l'absence des président et vice-président, ou si ces deux officiers désirent prendre part à un sujet de discussion, l'assemblée nommera un président pour le temps de la séance.

Art. 7.—Le *quorum* de chaque assemblée sera de neuf membres.

Art. 8.—Toutes lectures ou essais, faits devant la Société, ne pourront être rendus publics, qu'ils soient

imprimés ou autrement, sans un vote préalable donné à cet effet, à une assemblée mensuelle de la dite Société.

Art. 9.—Aucun membre ne pourra prendre la parole plus de trois fois sur la même question ; excepté, néanmoins, celui qui ouvre la discussion, auquel le droit de réplique est accordé. Le président pourra, contrairement à cette règle, donner la parole à celui qui la réclamera pour une explication personnelle.

Art. 10.—Le Cabinet pourra nommer des comités spéciaux chaque fois qu'il le jugera à propos.

Art. 11.—Sur la demande de sept membres, le président pourra convoquer une assemblée extraordinaire, et on ne pourra s'occuper, pendant cette assemblée, que du sujet mentionné dans l'avis de convocation, que le Secrétaire-Bibliothécaire sera tenu d'adresser aux membres.

Art. 12.—Le Secrétaire-Bibliothécaire sera le dépositaire des archives du Cabinet ; il tiendra une liste des noms de tous les membres, ainsi qu'un journal des délibérations de chaque séance ; il veillera à la Bibliothèque et au Cabinet, et en rendra compte tous les semestres ; il devra accuser réception de tout don de livres, pamphlets, etc., faits au Cabinet, et en tiendra un catalogue régulier. Il surveillera de plus le service des journaux et aura soin que les

feuilles quotidiennes restent pendant huit jours sur la table ; il tiendra un registre dans lequel il inscrira le nom des membres qui emprunteront des livres de la Bibliothèque, avec le numéro du livre et la date de l'emprunt.

Art. 13.—L'Assistant-Bibliothécaire aidera le Bibliothécaire à remplir ses fonctions.

Art. 14.—L'emprunteur d'un livre ne pourra le garder plus d'un mois, et si alors, à cette époque, il ne le rapporte pas, il paiera une amende d'un denier pour chaque semaine qu'il le retiendra ; tel montant devant servir à la reliure des livres dela Bibliothèque.

Art. 15.—Tout membre qui détériorera ou perdra un livre, etc., devra le remplacer par un autre analogue ou en payer la valeur.

Art. 16.—Le Bibliothécaire, ou son assistant, sera tenu d'être présent au Cabinet, tous les mercredis, de 8 à 9 heures du soir, aux fins de distribuer des livres.

Art. 17.—Le Secrétaire-Bibliothécaire est seul responsable de la Bibliothèque et de son matériel. Il veillera à ce que tous les ouvrages en lecture soient en bon état au fur et à mesure que les emprunteurs les lui remettront, et signaler à la Société tous les abus qui se commettraient sous ce rapport.

Art. 18.—Le Secrétaire-Bibliothécaire aura la police du Cabinet de Lecture. Il rappellera charitablement

à l'ordre les membres qui ne se conformeraient pas à ses règlements ou troubleraient leurs co-Sociétaires pendant leur lecture.

Art. 19.—Tout Sociétaire qui sera débiteur envers le Cabinet de Lecture pour une somme qui excèdera trente sous, soit pour amende ou détérioration de livres qui lui auront été confiés à titre de prêt, sera privé de tous droits à la Bibliothèque, jusqu'à ce qu'il ait remboursé la somme due.

Art. 20.—Quiconque sera convaincu d'avoir emporté en dehors du Cabinet de Lecture, pour se les approprier, des livres ou des journaux, sera, pour la première fois, dénoncé à une assemblée mensuelle ou spéciale, et, en cas de récidive, sera expulsé des rangs de la Société.

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHEQUE

DE LA

SOCIETE TYPOGRAPHIQUE DE QUEBEC.

AMERIQUE.

Cours d'Histoire du Canada, par l'Abbé J. A. Ferland.
Histoire du Canada, par Garneau, 1ère édition, 3 vols.
Histoire du Canada, par Garneau, 2ème édition, 4 vols.
Histoire du Canada, par Garneau, traduite en Anglais par Andrew Bell, 3 vols.
Relations des Jésuites, [2 copies,] 3 vols.
Histoire du Canada, sous la domination française, par Bibaud, 1ère édition (1837), 1 vol.
Do., 2ème édition (1843), 1 vol.
Abrégé de l'Histoire du Canada, par M. Perrault, 1 vol.
Observations Critiques sur un ouvrage, intitulé : " Histoire du Canada, par M. l'Abbé Brassard, " par M. l'Abbé Ferland, [2 copies,] 1 vol.
Histoire du Canada, en tableau par M. l'Abbé Jean Langevin, 1 vol.
Mémoires et Documents relatifs à l'Histoire du Canada, par la Société Historique de Québec, 1 vol.
Le Canada sous la domination anglaise, par Boucher de la Bruyère, fils.
History of Lower Canada, by Robt. Christie, [3 copies,] 6 v
History of Canada, by Smith, 1 vol. [2nd vol.]
Discovery of Canada, by Columbus, 1 vol.
History of Canada, by C. Roger, 1 vol.
Relations des Missions en Canada, par le révérend père Martin, 1 vol.
Discours prononcés par M. Etienne Parent, devant l'Institut Canadien de Montréal, 1 vol.

Le Canada—pamphlet de l'Assemblée Législative.
The Canada — pamphlet de l'Assemblée Législative, 1 vol.
Union Fédérale, par J. C. Taché [2 copies], 1 vol.
Essai sur le Canada, par M. H. L. Langevin, [3 cop.] 1 vol.
Esquisse sur le Canada, 1 vol.
Notice Historiographique du 200e Anniversaire de l'Arrivée de Mgr de Laval en Canada, par J. C. Taché, 1 vol.
Recensement des Canadas, 60-61, 2 vols.
Chronologie des Evêques et Prêtres du Bas-Canada, 1 vol.
Origin of North America. 1 vol.
La France aux Colonies, par M. E. Rameau, [2 copies] 1 vol.
Le Canada Reconquis, par M. J. G. Barthe, (2 copies) 1 vol.
Concile des Evêques du Canada, en latin, 1 vol.
Album Canadien, 1 vol.
Les Veillées Canadiennes, 1 vol.
Le Conseiller du Peuple, 1 vol.
Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport, par Mr. l'Abbé J. Langevin, 1 vol.
Notion of the Americans, 2 vs.
Prize Essay of Canada, by Mr Hogan, (2 copies) 1 vol.
Influence de la découverte de l'Amérique sur le bonheur du genre humain (avec cartes et figures), 1 vol.
Œuvres Politiques de Deprats, 1 vol.
The Canadian Brothers, 1 vol.
Spectateur Américain, suivi des Recherches Philosophiques sur la Découverte de l'Amérique, 1 vol.
Bouchette's British Dominion, 2 vols.
Statesmen of America, 1 vol.
Aqueduc de la Cité de Québec, (pamphlet).
A Glance on the Victoria-Bridge, at Montreal, 1 vol.
Gavazzi's Riot, at Chalmers Church, at Quebec, 1 vol.
Observations sur un ouvrage intitulé Histoire du Canada, etc., par Al. O. Brasseur de Bourbourg, 1853, 1 vol.
Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau.

ANGLETERRE.

London Review, années 54, 55, 56, 57.
Constitution de l'Angleterre, 2 vols.
Histoire Philosophique et Politique des Deux Indes, 10 vols.
Histoire de Henri VIII, par M. Audin, 2 vols.
Révolution de l'Angleterre, par Guizot, 2 vols.
Histoire de l'Irlande, 1 vol.
Vie de Thomas Chatterton, 1 vol.

Summary of English History, 1 vol.
History of England, engraved 1 vol.
History of Dublin, engraved, 1 vol.
History of British Guiana, 2 vs.
History of England, by Hume & Smollet, 15 vols.
Miscellaneous Works of Tobias Smollet, par Robert Anderson, 1 vol.
Modern British Essayist, by Alison, 1 vol.
Life of Oliver Cromwell, 1 vol.
Goldsmith's History of England, 1 vol., Pinnock's.
Goldsmith's History of England, par Davis's.
Life of William Cooper, 1 vol.
Blair's Essays, 2 vols.
The War, by Russell (2 copies), 1 vol.
Movements of the British Legion, 1 vol.
The Banished Briton, 1 vol.
The Home of the New World, 2 vols.
Irish Debates, (1763-64,) 2 vols.
Traver's Illustration of Customs, (1828), 1 vol.
Memoirs of Count Segur, 1 vol.
Memoirs of Mathews, 4 vols.
Illustration of Customs, 1 vol.
Spirit of Masonry, 1 vol.
Constitution of the free and accepted Masons, 1 vol.
The Freemason's Magasine, 1 vol.
Machiavel's Works, 3 vols.
Montalembert's essay on the colonial policy of England.
Brougham's speech on the present state of the law.
Burk's peerage and baronetage,
History of England, vols. 1, 2, 3, 4.
The charter granted by their majesties king William and Queen Mary.
Les premiers rudiments de la constitution britannique, de Ah. Brooke, 1 vol.

FRANCE.

Manuel des Braves ou Exploits de tous les Généraux Français, 7 vols.
Histoire de Madame de Maintenon, 2 vols.
Vie de Robespierre, 1 vol.
Histoire de la Révolution Française, par M. DeConny, 14 vols. (année 1847.)
Instructions sur l'Histoire de France, par Chs. Constant Letellier, 2 vols.
Révolution Française, par Necker, 4 vols., (année 1797.)
Histoire de Napoléon et Marie Louise, par le baron de Méneval, 4 vols.
Le Cardinal de Mazarin, 1 vol.
Le Cardinal de Richelieu, 1 vol.
La Vie et la Mort de Socrate, 1 vol.
Louis IX et Charles le Téméraire, 1 vol.

Life and Times of Louis Philippe, 1 vol.
Réflexions sur les Ouvrages de Lamennais, 1 vol.
Lectures on the History of France, 1 vol.
The Old Guard of Napoleon, 1 vol.
Les Césars et Napoléon, 1 vol.
Le Tombeau de Napoléon Ier, 1 vol.
Chronique de Godefroy de Bouillon, 1 vol.
Légende du Bienheureux Charles le Bon, 1 vol.
Blanche de Bourbon, 1 vol.
Description de l'Hôtel Impérial des Invalides, 1 vol.

VOYAGES, Etc.

L'Orient, par le Révd. M. Léon Gingras, 2 vols.
Expédition de l'Assiniboine, 1 vol.
Voyage en Abissinie et en Nubie, 1 vol.
Bruce's Travels in Abissinia, 1 vol.
Voyages dans les Cévennes et la Lozère, par M. A. de Chesuel, 1 vol.
Excursion Monumentale en Sicile, etc., 1 vol.
Forced Journey through Spain, etc., 1 vol.
History of the Abbey and Palace of Holyroad, 1 vol.
Narrative of a Voyage to South Atlantic Ocean, 1 vol.
Xenophondi's Expedition, (*latin,*) 1 vol.
Voyages de Sanneret, 4 vols.
Lettres sur l'Italie, par M. Castellan, 3 vols
Guide for Edinburg City, 1 vol.
The future of Dublin.
Johnson Dictionary.
Artist's Companion, 1 vol.
Voyage en Californie, 1 vol.
Itinéraire de Gênes, Paris et Naples, 1 vol.
Blainvil's Travels in Germany, 3 vols.
Picturesque Tourist to Northern and Eastern States and Canada, 1 vol.
Le Nouveau Conducteur à Paris, 1 vol.
Guide Universel dans Paris, 1 vol.
Guide et Vues de Paris, 1 vol.
Paris et ses Vues, 1 vol.
Guide pour l'Etranger à Paris, 1 vol.
Galignani's Paris Guide, 1 vol.
Hunter's Guide from Quebec, to Niagara, 1 vol.
Merchant's Almanac for 1860.
" Canada Directory " pour les années 1851-52-53 58-59.
Wilson Guide to the Hudson River.
Recueil amusant de voyages, 6 vols.
Quebec Directory, 1858-1859.

HISTOIRE ET LITTERATURE.

Beautés de l'Histoire de la Russie, 1 vol.
Lascaris, ou les Grecs au xve siècle, 1 vol.
Histoire d'Espagne, par M. de Pradt.
Essai sur la Révolution Belge, 1 vol.
Les Grecs, 1 vol.
De la Belgique, (1789 à 1794,) 1 vol.
La Guerre du Nizam, 1 vol.
L'Italie Rouge, 1 vol.
Corinne ou l'Italie, par Madame de Staël, 1 vol.
Pensées de Pascal, (2 copies,) 2 vols.
Diverses Pensées d'histoire, de critique, d'érudition et de morale, 1 vol.
Mémoires de Joachim, 1 vol.
Princesse de Clèves, 1 vol.
Histoire Merveilleuse de l'un des Deux-Mondes de l'Espace, 1 vol.
Vie d'Alexandre, par Cousin d'Avalon, 1 vol.
Histoire d'un Livre, par Mme Lafond, 1 vol.
Histoire de Gil Blas, 1 vol.
Le Moniteur des Saisons, 1 vol.
Mélanges Historiques et Littéraires, 1 vol.
La Harpe, Cours de Littérature, 2 vols.
Annuaire de la Société d'Emulation de Liège, pour l'année 1858, 1 vol.
La Jeunesse, par Lamartine, 1 vol.
Recherches sur les Journaux Liégeois, 1 vol.
Les Derniers Bretons, 1 vol.
Dialogue des Morts, 1 vol.
Diverses Pensées d'Histoire et de Critique, 1 vol.
Nouvelles Morales, par M. B. d'Exauvillez, 1 vol.
Histoire des Fonds de retraite.
Politesses et Usages du Monde, 1 vol.
Le Bonheur dans le Devoir, 1 vol.
La St. Valentin, 1 vol.
Le Château de Kenilworth, 1 vol.
Le Pirate du St. Laurent, 1 vol.
Contes de la Mer Baltique, 1 vol.
Le Ménétrier d'Echternach, 1 vol.
Le Grand Désert, 1 vol.
Les Deux Jumelles, 1 vol.
Deux Chemins dans la Vie, 1 vol.
Les Fruits de l'Education.
La Pierre de Touche, 1 vol.
Le Capitaine Bravadaria, 1 vol.
Les Gentilshommes Chasseurs, 1 vol.
Légende du Juif Errant, 1 vol.
L'Art de la Beauté, 1 vol.
Prosodie Latine, 1 vol.
Sickles Story, for murder, U.-States, 1 vol.
Tales of a Woman, 1 vol.
Hours off and on Sentry, 1 v.
Lecture on New-Britannia, 1 v.
Lecture on Hudson Bay, 1 v.
Lecture on General Wolf, 1 v.

Saul, a Drama, 1 vol.
Alice Sherwin, 1 vol.
A Blind Man's Offering, 1 vol.
The Playfair Papers, or Brother Jonathan, 3 vols.
How I lost my Money, Col. Gugy, 1 vol.
Funny Fellow's Own Book, 1 v.
Histoire de la Nature, par M. Wanderlaincourt.
Abrégé de l'Histoire Naturelle de Pline, 1 vol.
Chefs-d'œuvre de l'Eloquence, 1 vol.
Les Fleurs de l'Eloquence, 1 v.
Période de Littérature, 1 vol.
Pleasures of Life, 1 vol.
A Fagot of French Sticks, 1 v.
The Art of Beauty, by Lola Montès, 1 vol.
The Letter's Guide, 1 vol.
Histoire de la Tour d'Auvergne, 1 vol.
Le Chevalier du Cygne, 3 vols.
Le véritable Petit Albert.
Bankers' Magazine, 1 vol.
Emerson's Magazine, 6 vols.
The Nautical Magazine, December, 1854, and March, April, June, July and September, 1855. Also, January, November and December, 1855, January, Feby., March, April, May, June, July, August, September, October, 1856—February, April and July, 1857.
The United States Insurance Gazette, 4 vols. (1855), 1 vol. 1857.
The Atlantic Monthly Magazine for 1858, 4 vols.
Vie de Nelson, par M. de Lamartine, 1 vol.
Littérature Française, par A. Baron, 2 vols.
Histoire Universelle, par Anquetil, 12 vols.
History of the Empire of China, 1 vol.
Répertoire National, par J. Huston, 4 vols.
Les Soirées Canadiennes, 61, 62, 63, 64.
Histoire et Littérature.
Œuvres de Donoso Cortès, 3 vols.
Histoire des Girondins, par A. de Lamartine, 6 vols.
Mémoires d'une Contemporaine, 8 vols.
La Tribu des Gêneurs, 1 vol.
La Métromanie, par Piron.
Œuvres Littéraires, par J. J. Rousseau, 6 vols.
Classiques Français, par J. J. Rousseau, 4 volumes.
The Journal of the Board of Arts and Manufactures for Upper Canada, M. A. Hart, 1863, 3 vols.
Le Canada ; courte exquisse de sa position géographique, ses productions, son climat, etc., etc., en 1860, 2 vols en français et 3 en anglais.
A Lecture delivered before the Board of Arts and manufactures for Lower Canada, etc., 1858, 1 vol.
De l'existence et de l'institut des Jésuites, 1 vol.
Maurice Tiernay, the soldier of fortune.
Les 365 annuaires, 1 vol.
Le Canadien émigrant.
Claude and the Abbess. 1 v.
Rate Walsingham.

Libis Caudle's certain lectures.
The Flying Yankee.
Dred ; a tale of the great diswal swamp.
The pirate chief.
Rell Bing, the corsair chieftain.
Pape Joan.
Les qualités morales du bon militaire, par L. Voyer.
The seven capital sins.
The baukers magazine.
Ninon de l'enclos.
Nova Britannia.
The Life and adventures of Valentine.
Vox, the ventriloquist.
Les quatre fils d'Aymon.
The Woodman.
La Semaine.
Journal durant un séjcur en France, 1794, 2 vols.
Maladies de la peau, 1 vol.
La Revue Canadienne, 2 vols.
Les Fils du Diable.
La Tribu des Gêneurs, 1 vol.
Jean, 4 vols.
Madame Georges, 1 vol.
Aventures mexicaines.
Le Bossu, 8 vols.
Protectorat de Richard Cromwell, 2 vols.
Un drame sous la terreur, 1 v.
Ordres religieux et militaires, 1 vol.
Les Anciens Canadiens, 1 vol.
Le Foyer Canadien, 1, 2, 3.
Des Passions, par Belouino 2 v.
Européens dans les deux Indes, 10 vols.
Irish Debates, 2 vols.
The Way of the World, 3 vols.
Manuel des paroisses et fabriques.
Observations critiques sur les leçons d'histoire du Canada, en Volney ; etc., 1 vol.
Le Chevalier de Maison Rouge, 1 vol.
Les Quarante-Cinq, 1 vol.
La Littérature Canadienne, 2 v.
Foyer Canadien ou le Mystère Dévoilé, 1 vol.
Mille Francs de Rente, 1 vol.
Une Histoire d'hier, 1 vol.
Les Fleurs de la Poésie, 1 vol.
Cours de Morale, 1 vol. avec les sciences.
Traité Typographique, par H. Fournier, 1 vol.

SCIENCES, Etc,

Beaux-Arts, par Guizot.
Spectacle de la Nature, avec gravures, 8 vols.
Belles-lettres, 4 vols.
Œuvres Posthumes de M. l'Abbé Mably, 4 vols.
La Sorcellerie, 1 vol.
La Clef de la Science, 1 vol.
Galerie des Arts Utiles, 1 vol.
Chronology of Paper Making, 1 vol.
L'Année Scientifique et Industrielle, 1 vol.
Encyclopédie de l'Ingénieur, 3 vols.
La Nouvelle Magie Blanche, 1 vol.
Taylor's System of Creation, 1 vol.
System of the Creation of our Planets, 1 vol.
Traité des Etudes, 4 vols.

Notions de Physique, par Joseph Cauchon, écuyer, 1 vol.
Essays on Rhetoric, by Dr. Blair, 1 vol.
Traité Typographique, (en 1723,) 1 vol.
Biographical Dictionary, 1 v.
Exercices d'infanterie, Suzor.
Printer's Grammar.
Canada Directory, 51, 52, 57, 58.
A glance at the Victoria Bridge.
L'Art de l'Imprimerie, 2 vols.
Rhetorical Dialogues, 1 vol.
Rapports de l'Homme, 2 vols.
La Santé du Peuple, 1 vol.
Le Médecin sans la Médecine, 1 vol.
Médecine Vétérinaire, 3 vols.
Traité de Chimie.
Eléments de Chimie, 2 vols.
Practical Mineralogy, by Frederick Overman, 1 vol.
Traité de Botanique.
Cours de Botanique, par M. Bodard, 2 vols.
Chimie de Baume, 2 vols.
Method for Learning German, 1 vol.
Vallance Irish Grammar, 1 v.
Lecture on Theory and Experiments, 1 vol.
Magazine of Science, 1 vol.
Manuel annuaire de la santé, 1 vol.
The ready Reckoner, etc., 1 v.
Dictionnaire de l'Industrie, 6 v.
Conservative Science of Nations, by Alex. Somerville, 1 vol.
Esprit de l'Encyclopédie, 13 vs.
Dictionnaire Universel de la langue française, par Gattel, 2 vols.
Dictionnaire de l'Académie Française de l'année 1724, 2 vols.
Walker's Pronouncing Dictionnary, 1 vol.
Johnson's English Dictionary, 1 vol.
L'année scientifique.
Grammaire Nationale de Bescherelle, 1 vol.
Un Million de Faits, 1 vol.
Dictionary of the Peerage of the British Government, 1 v.
Manœuvres d'Infanterie, 1 vol.
Rules and Regulations for the formations of Field Exercises, &c., of the Militia of Lower Canada, 1 vol.
Bulletin de l'Académie Impériale de Médecine, 1 vol.
Abstrait of statistical returns in judicial matters for 1863.
Planets and Sun.
Système de Sténographie, R. Angers.
Cours complet d'études, par Degrange, 1 vol.
Trevor's illustration of the customs.

RELIGION ET MORALE.

Vie de Chantal, par M. l'Abbé Marsollier, 2 vols.
Histoire de la Société, par M. l'Abbé J. Gaume, 2 vols.
Nouveau Testament, 1 vol.
Vie de Mlle LeBer, par les Sœurs de la Congrégation, à Montréal 1 vol.
Mission de Colombie, par le Rév. M. Bolduc, 1 vol.
Relations des Missions Catholiques, 1 vol.
Traité sur la Tempérance, 1 v.
Carême de Massillon, 1 vol.
Le Génie du Christianisme, 1 v.
Oraisons Funèbres de Bossuet, 4 vols.
La Civilisation chrétienne chez les Francs, 1 vol.
Soirées de St. Petersbourg, 1 vol.
Les Sœurs de Charité, 1 vol.
Une Récompense de £1,000, 1 vol.
L'Eglise et l'Etat, 1 vol.
Devoirs du Chrétien, 1 vol.
Missions du Canada.
Instructions sur le Rosaire, 1 v.
Instructions sur le Scapulaire, 1 vol.
Une Etude de la Sophistique, 1 vol.
Les Germains avant le Christianisme, 1 vol.
Pie IX, par M. de St. Aubin, 1 vol.
Rome et Londres, par M. Margotti, 1 vol.
Le Pape et le Congrès, 1 vol.
Réponse relative à l'Encyclique du Pape, 1 vol.
Fabiola, par le Cardinal de Wiseman, 1 vol.
Les Douze Vertus, 1 vol.
Lectures by the Bishop of Montréal.
Blair's Sermon, 1 vol.
Palley Evidences of Christianity, 1 vol.
Pastoral Appeals, 1 vol.
Extract from the Great Authors, 1 vol.
Sermon by John Mackenzie, 1 vol.
Harper's Family Library. 2 v.
History of Christ, 1 vol.
Le Pape et le Congrès, lettre à un catholique, 1 vol.
Eloge de messire C. F. Painchaud, 1 vol.
Une autre récompense de 1600 louis, 1 vol.

MUSIQUE.

Musique Vocale, par M. Molt, 2 vols.
Le Parfait Musicien
Traité Elémentaire de Musique, 1 vol, (vocale.)

POESIE.

Fables de Lafontaine, 1 vol.
Recueil Amusant de Voyages, en vers et en prose, 6 vols.
Œuvres de Colardeau, 1 vol.
Œuvres de Bernis, 2 vols.
Chef-d'Œuvre de Corneille, 1er et 4me vols.
Œuvre de Le Mière, 3 vols.
L'Enfant Prodigue, 1 vol.
Œuvres de J. Delisle, 1 vol.
Poésies, par Delisle, 1 vol.
L'Homme des Champs, par Delisle, 1 vol.
Poésies Fugitives de Delisle, 1 vol.
Hernani, 1 vol.
Théâtre Liégeois, 1 vol.
La Métromanie, 1 vol.
Alfred Nicolas, 1 vol.
Œuvres complètes de Chatterton, 1 vol.
The Unknown.
Child-Harold, poésies, 1 vol.
Œuvres de Victor Hugo, 1 vol.
Odes et Ballades par Victor Hugo, 2 vols.
Epitres, Satires, Chansons, etc. par M. Bibaud (1830), 1 vol.
Religion et Poëme, par Racine, fils, 1 vol.
Poésies du 18me siècle, 3 vols.
Poems, by Augusta, 1 vol.
Poems of Ossian, 1 vol.
Canadian Ballads, 1 vol.
Poetry, by Langters, 1 vol.
Life and Beauties of Sheakspeare, 1 vol.
Hesperus and other poems and Lyrics by Sangsters, 1 vol.
Fleurs de la poésie française, 1 vol.

AGRICULTURE.

Man and his migrations.
Les Veillées Canadiennes, par M. F. Ossaye, 1 vol.
Outlines of Flemish Husbandry, 1 vol.
Hind's Essay on Insects, 1 vol.
Esquisse de l'Agriculture Flamande, 1 vol.
The Unknown, or Logs of the Forest, 1 vol.
Traité sur les Instruments Aratoires, 1 vol.
Traité sur les Jardins d'Agréments, 1 vol.
Direction for flax.
La Colonisation du Bas-Canada.
Traité d'Agriculture, 1836-37.
Traité d'Agriculture, 1839.
La Chimie Agricole, 1 vol.
Le Moniteur des Saisons, 1 v.
Scheme of Colonisation, 1 v.
Essai sur les Insectes et le Blé, 1 vol.
Ecole d'Agriculture du Collége Ste. Anne, pour 1860, (pamphlet.)
The Prairies of Western States, 1 vol.
American Farmers Letters, 1 vol.
Le Canadien Emigrant, 1 vol.
Patriot Almanac, 1860, 1 vol.
L'agriculteur, 1860 et 1861.
Le Lin, procédés de culture et de préparation.

Direction pour la culture du Lin et du Chanvre.
Coup-d'œil sur les ressources productives et la richesse du Canada, L. Drapeau.
Canada ; a brief outline of her geographical position, productions, climate, etc., etc.

GEOGRAPHIE.

Exposé Méthodique et Raisonné de Géographie Physique et Politique, 1 vol.
Mappe de Montréal, 1 vol.
Mappe de la Province du Canada
Géographie de Poirson, 1 vol.
Atlas Universel, publié en 1810, 1 vol.
Nouveau plan de Paris.
Fifth Book of Lessons.
Ancien Testament.
Walker's pronouncing dictionary.

LIVRES CLASSIQUES.

Exercices français.
Elements of Elocution, 1 vol.
Second Book of Lessons, 1 v.
Third Book of Lessons, 1 vol.
Fourth Book of Lessons, 1 v.
Sangster's National Arithmetic, 1 vol.
English Grammar, by Saml. Kirkham, 1 vol.
English Grammar, by George G. Vasey, 1 vol.
General Geography.
Extracts from Greek Authors.
The British American Reader, 1 vol.
Classical Spelling Book, 1 vol.
Reading made easy, 1 vol.
Introduction à la langue française, 1 vol.
Outlines of Chronology for the use of schools, 1 vol.
Elementary Arithmetic, 1 vol.
National Arithmetic, 1 vol.
Complete Ready Reckoner in dollars and cents, 1 vol.
Do. do. in pounds, shillings and pence, 1 vol.
Manuel des Commerçants.
Tenue des Livres de Comptes, 1 vol.
Lettres de Change par Girouard, 1 vol.
Traité sur l'Algèbre, 1 vol.
Cours Complet d'Etudes sur la Tenue des Livres, 1 vol.
Reid's rudiments of english grammar.
Essai d'analyses grammaticales, par l'abbé Girard.
Merchants Almanach.

LEGISLATION.

Coup-d'œil sur le code Napoléon, en Allemagne, 1 vol.
Lower Canada Jurist, (pamphlet).
Revue de la Législation, 1 vol
Messages of the Presidents of the United States, 3 vols.
Laws of Massachussets, 1 vol.
Législation sur le Mariage, 1 vol.
Conversation on Political Economy, 1 vol.
Traité de la loi et coutume des Parlements, 1803.
Œuvres politiques de M. de Pradt.
Introduction to the knowledge of the laws and constitution of England, 1 vol.
Arrêts de Maynard.
Coutumes de Paris.
Abrégé de la Coutume de Paris, 1 vol.
Prison and Discipline Society, 1 vol.
Catéchisme politique par M. Lajoie, 1 vol.
Canada, 1849 to 1859, by H. T. Galt.
Le Conseiller du Peuple.
La question de la tenue seigneuriale du B. C. ramenée à une question de Crédit Foncier, par A. Kierskowski.
Politicals annals of the United Colonies, 2 vols.
Chevraena, 2 vols.
Esprit des Lois, 4 vols.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Recensement du Canada, 1851-52, dans les deux langues, (2 copies) 2 vols.
Present Condition of Upp. Canada, in 1850, 1 vol.
Exposition du Canada à Paris, par J. C. Taché, Chevalier de la Légion d'Honneur, 1 v.
Catalogue des Produits du Canada à l'Exposition de Paris, 1 vol.
Le même, en anglais, 1 vol.
British American Journal (pamphlet.)
Griefs Politiques, 1 vol (1829).
Règles et Règlements de l'Assemblée Législative, 1 vol.
Tenure Seigneuriale, 1 vol.
Salmon Fisheries of the St. Lawrence, by R. Nettle, 1 vol.
Journaux de l'Assemblée Législative, 1858-59, 4 vols.
Journal du Conseil-Législatif, 1 vol.
Edits et Ordonnances, 3 vols.
Statuts Refondus, Bas-Canada, 1 vol.
Revue de la Législation, 1845-46, 1 vol.
Actes et Ordonnances Révisés du Canada, 1845, 1 vol.
List of the Legislature of Canada, 1 vol.

RAPPORTS.

(dans les deux langues.)

List of Post officers of Canada.

The Provincial justice.

Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, 1856-57-58-59-60-61.

Rapport sur l'Education, Bas-Canada, 1855-56-57-58-59-60-61.

Rapport sur les Ecoles Séparées, Haut-Canada, 1858.

Rapport sur les Travaux Publics, 1858-60-61.

Rapport sur les Comptes Publics, 1852-56-58-59-60-61.

——Exploration Géologique, 1846-47-51-52-53-54-55-56-57-58-59.

—— sur l'Exploration Géologique, par Blaicklock, sur la Rivière Rouge, 1858.

——sur l'Exploration de la contrée entre le Lac Supérieur et la Colonie de la Rivière Rouge, 15 copies.

——sur les Canaux de la Baie Géorgienne.

——sur les Affaires des Sauvages, 1858.

——de l'Université de King's College.

Bouchette's British commission in North America, 2 vols.

——sur le Commerce et la Navigation, 1860.

——de M. LeBlanc à l'Hon. M. Chabot.

——Transaction of the Board of Agriculture.

List of Post Offices in Canada, 1855.

Partie de la réponse à l'Adresse à son Excellence le Gouverneur Général, le 19 mai 1853, au sujet de la tenure seigneuriale, 1 vol.

Rapports des propriétaires et directeurs de l'Asile des Aliénés du B. C.

Rapport du tarif d'honoraire dans la cour d'amirauté.

General Report of the commissioner of Public Works for 1857.

Report of the riot of Chalmer's Church.

——on supplying the City of Quebec with pure water.

Chairman's remarks and engineer's report.

Rapport sur les chemins de Colonisation, 1856.

——du comité spécial sur les chemins, 1829.

Instructions royales à George, comte de Dalhousie, 1 vol.

Address of the constitutionnel reform association to the people of Upper Canada, 1 vol.

Remarques sur le pamphlet de M. Laird, intitulé : exploitation des terres des prairies d'Amérique, 1 copie.

Appendice au rapport du Commissaire des Terres de la Couronne, 11e partie, 2 vols. a. f.

Supplement to Canada Directory.

Tables aux actes et ordonnances.

CHEMINS DE FER.

Cartes de Chemins de fer d'Europe.
Europe and North American Railway, 1 vol.
Railway steamboat routes in Canada.

GRAVURES.

Marguerite Bourgeois.
Vue du monastère de l'Hôpital Général de Québec, à Notre-Dame des Anges.
Atelier typographique de F. H. Proulx à Ste. Anne.

JOURNAUX.

Journal de l'Instruction pour les années 1856 à 1864, 4 v.
Journal of Education for the years 1856 to 1864, 4 vols.
The Printer, 2 vols.
Courrier des Etats-Unis, pour les années, 1851 à 1856, 6 vols.
Le Canadien, année 1820-21, 2 vols.
La Quotidienne.

Journaux reçus par la Société.

The Morning Chronicle,
The Quebec Daily Mercury,
Le Journal de Québec,
Le Courrier du Canada,
Le Canadien,
L'Ordre,
Le Courrier de St. Hyacinthe,
L'Ere Nouvelle,
La Gazette de Sorel,
The Inquirer,
La Gazette des Campagnes,
Le Courrier des États-Unis,
L'Union Nationale,
Le Franco-Canadien,
Le Journal des Trois-Rivières,
L'écho du Cabinet de Lecture.
The Irish Express,
La Revue Canadienne.

Société Typographique